

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :

18 janvier 2019

Date d'affichage :

21 janvier 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Prime de fin d'année pour les agents - Casino

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absent : Roger BRUNA

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'instituer un régime indemnitaire sous forme de prime au bénéfice des agents de la collectivité en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 91/875 du 6 septembre 1991 dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.
Pour l'année 2018, une partie fixe de 220€ peut être attribuée aux agents et au prorata du temps de travail effectué sur l'année et du nombre d'arrêt maladie...

L'attribution se fera en bons d'achat au Super U de Gourdan Polignan pour tous les agents :

- FORNASIER Angel de Barbazan
- FORNASIER Marie-Louise de Barbazan
- MENARD Yann de Valcabrère
- PENE Marielle de Saint-Bertrand de Comminges
- SABOULARD Louissette d'Estancarbon
- VARINOIS Aline de Barbazan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- d'attribuer une prime de fin d'année de 220€ dans les conditions ci-dessus.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 08 février 2019

Le Maire

